

Insertion : une aide exceptionnelle pour compenser les coûts de l'énergie



© 2024 Les Echos Publishing

Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie (gaz et électricité), le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle au profit des associations gestionnaires de résidences sociales, de foyers de jeunes travailleurs ou de foyers de travailleurs migrants.

Le montant de cette aide s'élève à un montant forfaitaire de 192 € par logement (pour une capacité d'accueil exprimée en lits, un logement vaut trois lits). L'aide est versée en une seule fois et elle n'est pas reconductible.

À noter : pour être éligibles, les structures doivent faire ou avoir fait l'objet d'une convention APL (aide personnalisée au logement) ou ATL (allocation transitoire au logement), en cours de validité sur tout ou partie de l'année 2022 (au moins sur une journée).

Les associations concernées doivent adresser la demande d'aide et envoyer leurs pièces justificatives, avant le 1^{er} mai 2024, à l'Agence de services et de paiement via le [téléservice dédié](#).

En chiffres : les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants regroupent

près de 199 000 logements.

[Décret n° 2023-643 du 20 juillet 2023, JO du 21](#)

© 2024 Les Echos Publishing